

Règlement Trail des Sorcières 2019 Bouvignies

Organisation : La quatrième édition du Trail des Sorcières de Bouvignies sera proposée par l'association ASLB « Association Sports et Loisirs de Bouvignies » le samedi 16 novembre 2019.

L'ASLB organise le « TRAIL DES SORCIERES », course qui se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Responsabilité civile : L'ASLB est couverte conformément aux articles L231-2 et L231-3 du code du sport et à l'article II de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique et en cas de vol. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accident ». Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis-à-vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

Lots : Les trois premiers Masculins et Féminines seront récompensés et d'autres lots seront attribués lors du retrait des dossards, au meilleur déguisement également.

Départs et arrivées : Domaine du Manoir - rue Dombrée - 59870 Bouvignies.

Le retrait des dossards se fera au Manoir le samedi 16 novembre de 14h à 17h30.

Trails 12 et 20 km départ à 18h30 - Trail 8 km et marche à 18h

Animations diverses pendant la course.

Ravitaillement : Les épreuves sont réalisées en autosuffisance partielle (esprit trail), sur les 2 parcours 1 seul ravitaillement sera prévu + ravitaillement à l'arrivée.

Course en autonomie matériel : Ce trail étant nocturne, l'éclairage et le port d'équipements réfléchissants sont obligatoires, si possible un sifflet et un téléphone. Les numéros de téléphone des organisateurs et secours vous seront remis lors du retrait des dossards.

